



ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

Réunion Nationale des Référents Départementaux de l'ANDES

19 septembre 2018

**Tour Oxygène – Salle Skyroom – 27^{ème} étage
10-12 bvd Marius Vivier Merle
69003 Lyon**

SOMMAIRE

9h30 – 12h30

Partie 1 : Les référents départementaux, acteurs majeurs sur les territoires

1. Cartographie des référents départementaux et des adhérents ANDES
2. Opérations sur les territoires :
 1. *L'ANDES au cœur des territoires* (la Semaine des Référents)
 2. *L'ANDES vient chez vous*
3. Présentation des travaux de commissions internes
 1. Présentation « Au nom des sportives », EgalSport par Mme Nicole ABAR
4. Point d'étape sur la gouvernance du sport
5. Actualités : terrains synthétiques, Fond de Développement à la Vie Associative

12h30 – 14h00

Déjeuner

14h00 – 16h00

Partie 2 : Mobilisation des territoires pour les JOP Paris 2024

1. Présentation du rôle de Paris 2024 et de sa stratégie de mobilisation des territoires par MM. Thierry REY et Romain LACHENS
2. Rôle des référents départementaux ANDES dans la mobilisation des territoires

16h00 – 17h00

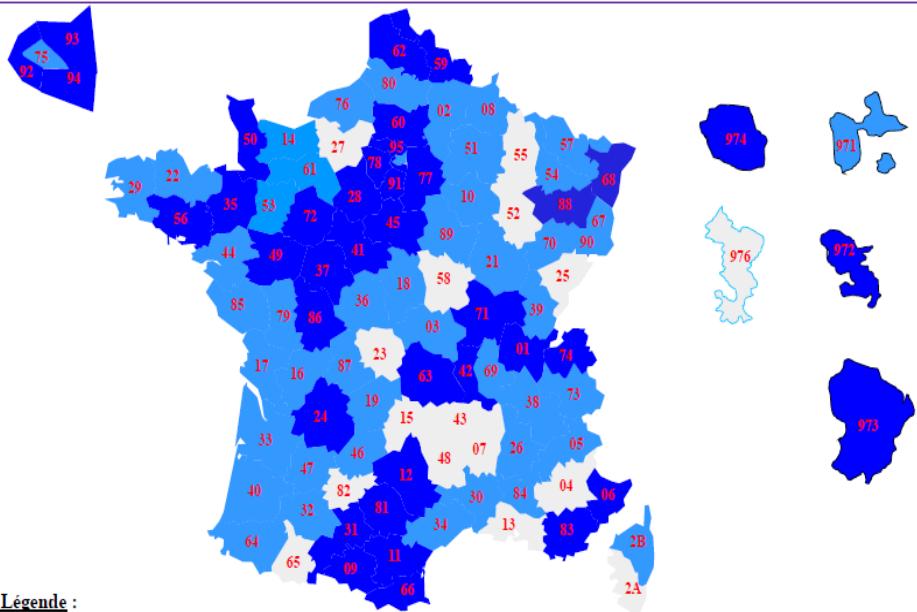
Visite Centre Nautique Tony Bertrand

Partie 1 :

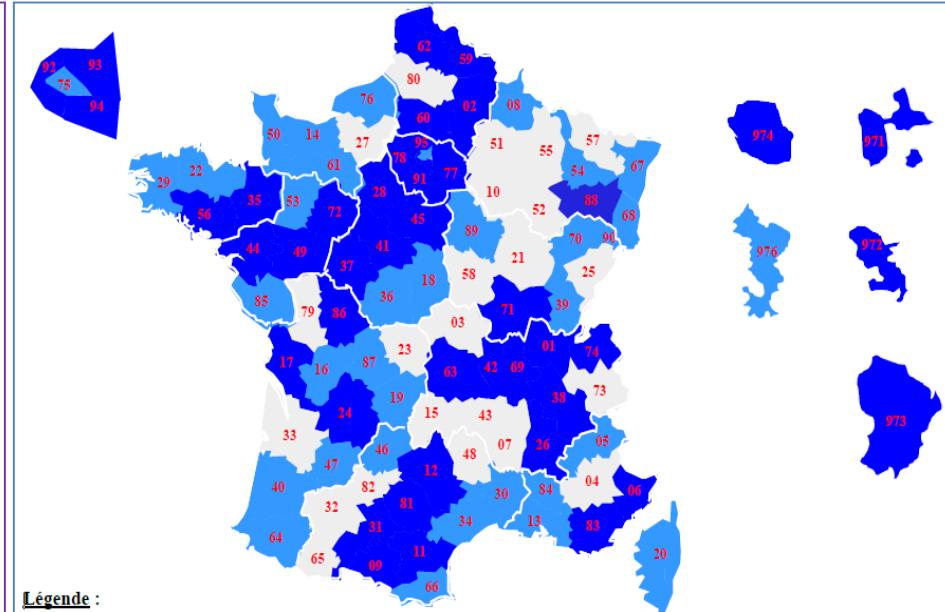
**Les Référents Départementaux,
acteurs majeurs sur les territoires**

Cartographie des référents départementaux

Juin 2017 : 126 référents



Septembre 2018 : 123 référents



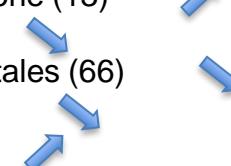
Départements avec 0 référent (21) :

- Aube (10)
- Côte d'Or (21)
- Gers (32)
- Marne (51)
- Moselle (57)
- Aix-les-Bains (73)
- Deux-Sèvres (79)
- Somme (80)



Départements avec 1 référent (38) :

- Bouches-du-Rhône (13)
- Manche (50)
- Pyrénées-Orientales (66)
- Haut-Rhin (68)
- Mayotte (976)



Départements avec 2 référents au min (43) :

- Aisne (02)
- Charente-Maritime (17)
- Drôme (26)
- Isère (38)
- Loire-Atlantique (44)
- Métropole Lyon (69)
- Guadeloupe (971)



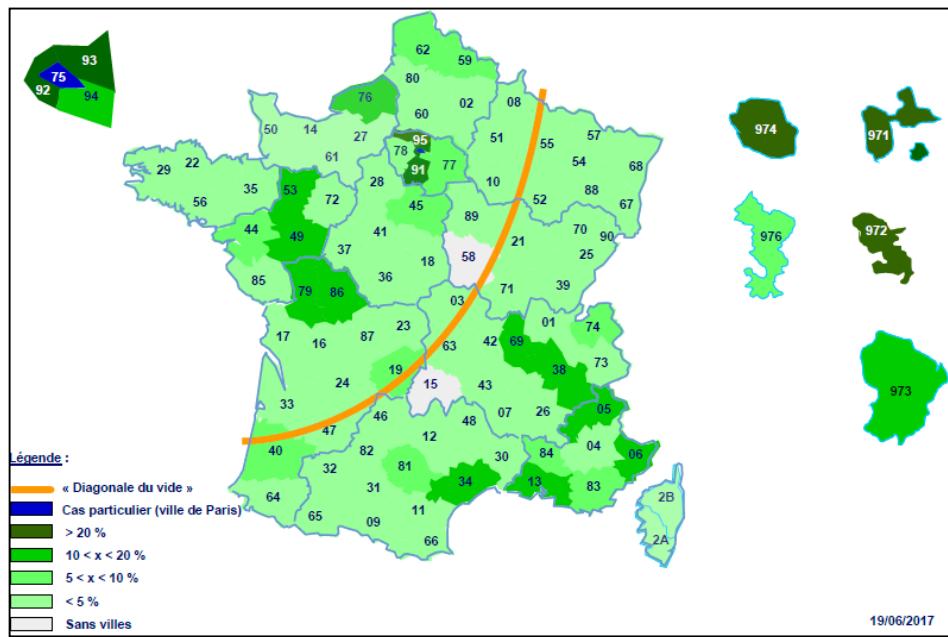
Présentation des nouveaux référents départementaux

Depuis Juillet 2017

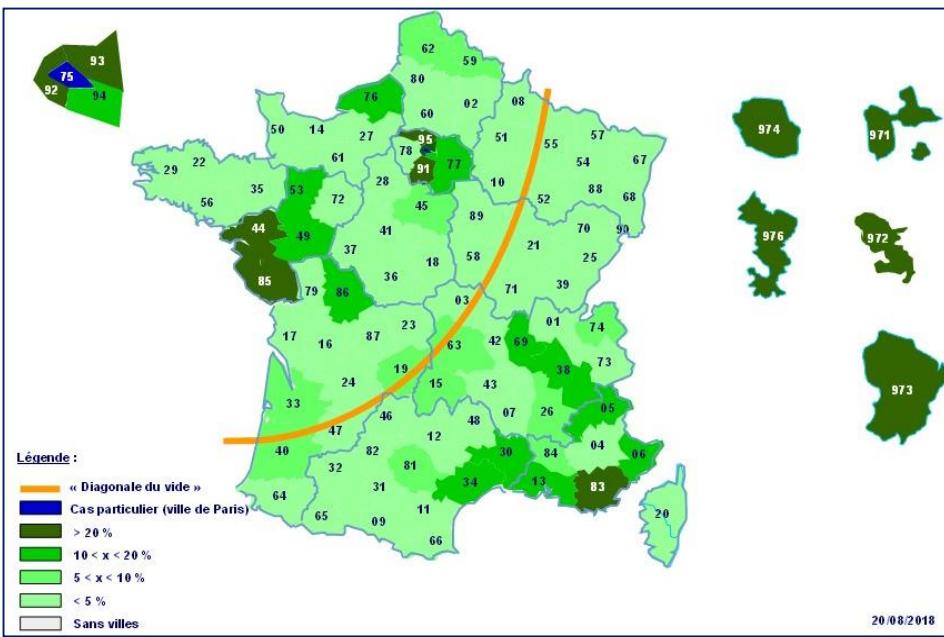
- ❖ Région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - ✓ 26 – Romans-sur-Isère – **M. Damien GOT**
 - ✓ 38 – Le Pont-de-Claix – **M. Julien DUSSART**
 - ✓ 69 – Sathonay-Camp – **Mme Myriam FONTAINE**
 - ✓ 69 – Vaulx-en-Velin – **M. Pierre DUSSURGEY**
- ❖ Région Île-de-France :
 - ✓ 77 – Melun – **M. Noël BOURSIN**
- ❖ Région Nouvelle-Aquitaine :
 - ✓ 17 – La Rochelle – **Mme Catherine LEONIDAS**
 - ✓ 36 – Châteauroux – **M. Marc FLEURET**
 - ✓ 64 – Biarritz – **M. Laurent ORTIZ**
 - ✓ 87 – Limoges – **Mme Sylvie ROZETTE**
- ❖ Région Occitanie :
 - ✓ 34 – Saint-Jean-de-Védas – **Mme Isabelle FASSIO**
- ❖ Région Outre-Mer :
 - ✓ 971 – Grand-Bourg – **M. José ENCELADE**
- ❖ Région Pays-de-la-Loire :
 - ✓ 44 – Pornic – **Mme Christiane VAN GOETHEM**
 - ✓ 44 – Rezé – **M. Yves MOSSER**
- ❖ Région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur :
 - ❖ 06 – La Trinité – **Mme Virginie ESCALIER**
 - ❖ 13 – Salon-de-Provence – **M. Patrick DE TAXIS DU POET**

Cartographie des adhérents ANDES

2017



2018



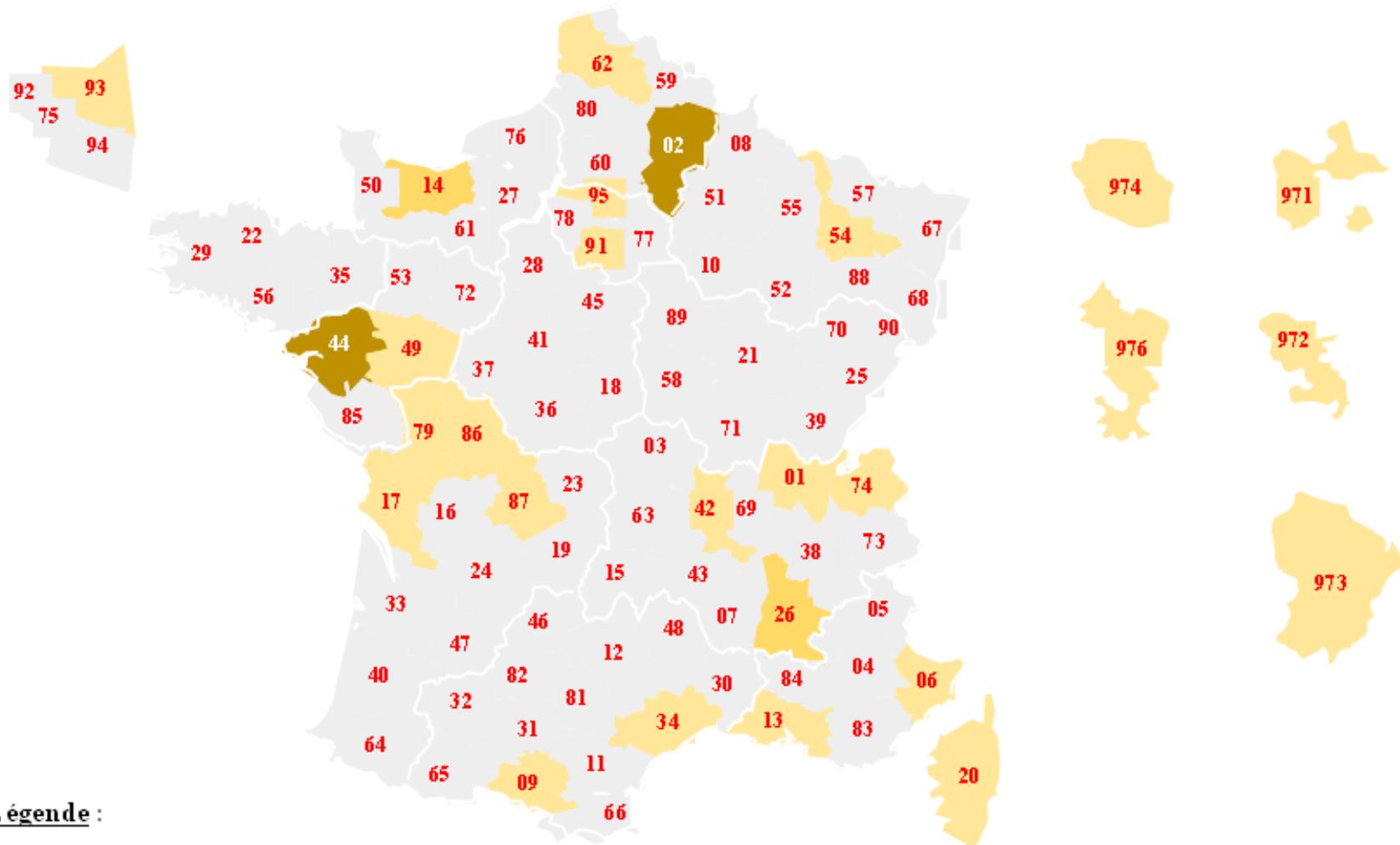
➤ Résiliation d'une communauté d'agglomération (79) :
45 communes ne sont plus adhérentes

➤ 35 départements ont enregistré une hausse d'adhésion, notamment :

- Gard (30) → + 39 villes
- Loire-Atlantique (44) → + 17 villes

- 1600 adhérents en 2018 (+ 50 adh / 2017)
- 52 % sont adhérents par le biais de leur EPCI

Cartographie des réunions d'information ANDES



Légende :

- + de 2 RI depuis 2016
- 2 RI depuis 2016
- 1 RI depuis 2016
- Ø RI depuis 2016

Les actions de l'ANDES envers les référents départementaux

■ Communication

Institutions territoriales

Courriers de présentation des référents envoyés en janvier de chaque année + à chaque nouveau référents :

- CDOS / CROS
- Préfecture / DDCSPP / DRJSCS

Interlocuteurs divers

- Paris 2024 : mobilisation des territoires – ambassadeurs
- Education Nationale : lien avec les JOP 2024 – actions en milieu scolaire
- Partenaires ANDES : CDC, EDF Collectivités, Cabinet Fidal, FDJ, ANCV, FFT, FFF, etc.
- Conférence régionale du sport ; Schéma directeur des équipements sportifs
- Commissions territoriales : CNDS, CERFRES, CNS
- Invitations à des réunions de travail en local

Visuels

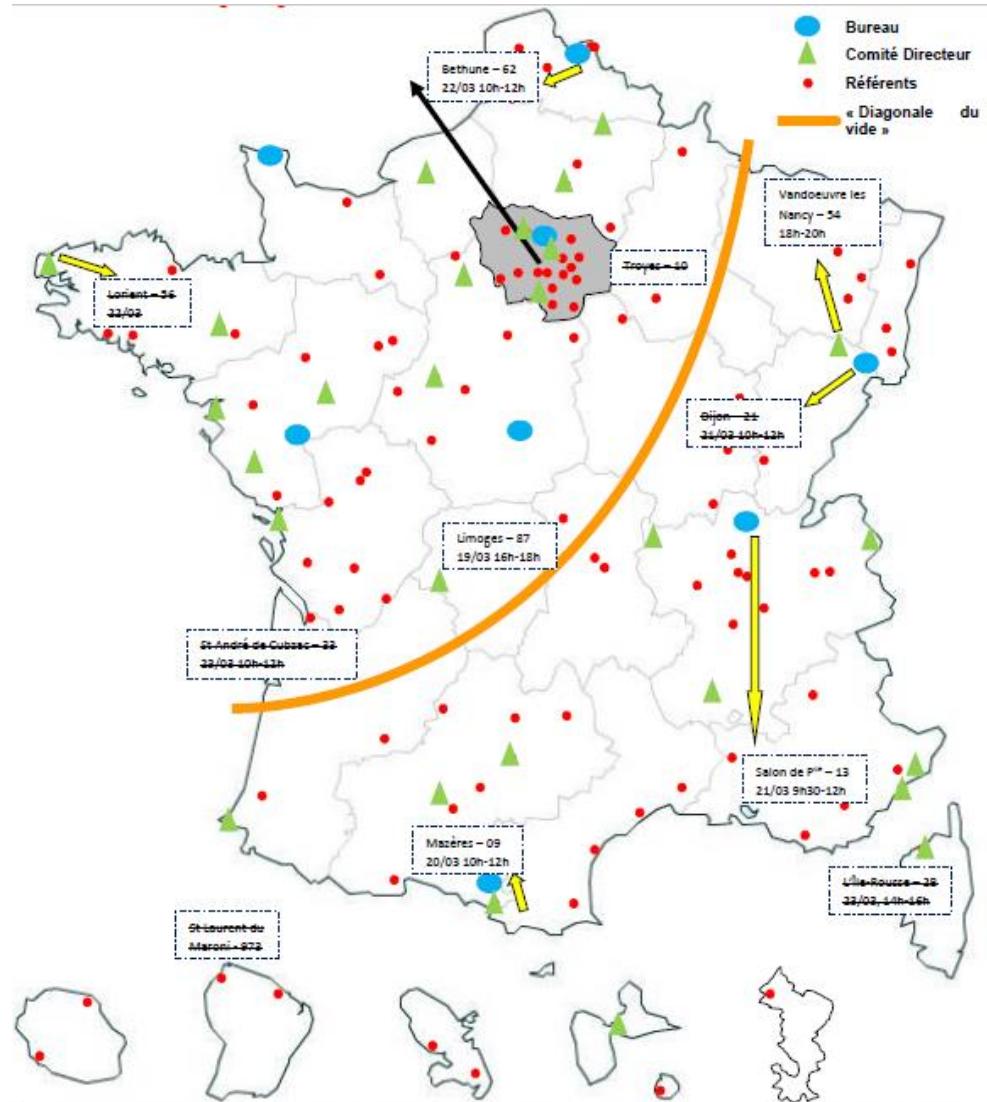
- Site internet : onglet « Mon ANDES » + trombinoscope + carte des adhérents
- Signature Email personnalisée

L'ANDES au cœur des territoires (la Semaine des Référents) 2018

■ 2^{ème} quinzaine de mars 2019

Pour l'organisation :

- 1) Un lieu, une date, des horaires
- 2) ODJ + thématiques + intervenants
- 3) Mobilisation du référent + membre du Comité Directeur (sous réserve) / collaborateur ANDES



L'ANDES vient chez vous



■ Proposition d'action

Objectifs

- Volonté de développer des adhésions en créant une relation de confiance entre le référent et l'élu-e cible
- Assoir l'identification et la reconnaissance des référents auprès des élus de leur département
- Promouvoir un sentiment de proximité
- En complément des RI : besoin/souhait d'avoir plus de participants

Opérationnel

- 2 entretiens par an avec un-e élu-e du département
- Concertation entre le référent et l'ANDES sur des cibles potentielles
- Préparation de supports de communication et d'éléments de langage par l'ANDES
- Prise de rdv directe entre le référent et l'élu

Les commissions internes de l'ANDES

■ Sport professionnel (M. Patrick Appéré, Président)

- ❖ Fin de la consultation du Ministère des Sports sur une formule de calcul de la redevance des stades suite à l'injonction de la Commission Européenne.



Redevance stade : formule de calcul

Fondamentaux :

La part fixe reflète la valeur locative du stade.
La part variable reflète l'activité économique tirée du stade.

I. Calcul de la part fixe

Elle comprend une part fixe théorique proratisée en fonction de l'occupation réelle du stade (jours de matches), de laquelle sont déduits les frais de fonctionnement supportés par le club.

I.1 Calcul de la part fixe théorique

La part fixe théorique est obtenue en additionnant la valeur locative et les frais globaux d'entretien et de maintenance de l'équipement.

a) **La valeur locative**

La détermination de la valeur locative s'effectue à partir des coûts travaux HT de l'enceinte sportive (hors bureaux et locaux commerciaux). Les coûts travaux ne sont pas actualisés pour tenir compte de la vétusté.

Les autres frais (les financiers liés au portage du projet, au mode de financement et de préfinancement, les frais d'études, etc.) ne sont de fait pas pris en compte puisqu'ils relèvent de la décision liée à la procédure de réalisation du stade retenue par la collectivité.

Dans le cas de la prise en charge d'une partie des investissements par le club, il existe deux possibilités de prise en compte des coûts travaux :

- les coûts travaux sont supportés directement par le club (réaménagement de salles, de loges, rénovation de la pelouse, changement d'écrans...). Ces coûts ne sont pas intégrés dans le calcul du coût consolidé du stade puisque ne relevant pas d'une dépense publique
- le club verse une participation pour la réalisation des travaux. Ce montant est déduit du coût du stade. Un ratio « financement public / financement total » est appliqué.

- ❖ Echanges avec la DG de la **Ligue Nationale de Volley-Ball (LNV) 24.04.2018** – Exigences LNV
- ❖ Echanges avec le CD de **Ligue Nationale de Basket (LNB) 6.09.2018** – Exigences FIBA
- ❖ Enquête sur **les « chiffres clés » du Sport Professionnel (Faisabilité 2018 en cours d'étude)**
- ❖ Organisation **réunion « Sport Professionnel / HN à l'échelle intercommunale »** en lien avec la commission intercommunalité – 1er trimestre 2019

■ Montagne, Ruralité, Littoral – MRL (M. Stephane Kroemer, Président)

- Mme Marie-Noëlle Fleury, Vice-présidente déléguée ‘Montagne’
 - M. Laurent Ortiz, Vice-président délégué ‘Littoral’

Une instance de dialogue et d'échanges sur la prise en compte des spécificités territoriales dans la conduite des politiques sportives locales

 <h2>Sommaire</h2> <p>Editorial</p> <p>Alors que l'avenir nous appelle à nous adapter aux défis de la mondialisation, il nous faut développer nos capacités d'adaptation et d'innovation.</p> <p>II. Mutualiser et développer nos offres pour répondre aux enjeux des mutations sociétales</p> <p>Le tourisme : un facteur d'engagement d'accès au territoire</p> <p>III. Les principales thématiques : de plus en plus de débats et de débats sur les enjeux et les défis du territoire</p> <p>Cette édition de "TERRITOIRES" a permis de dresser des actes du dialogue qu'il faut poursuivre.</p>	<h1>Le sport dans les communes rurales et de montagne : constats, enjeux et perspectives</h1> <h2>Edito</h2> <p>Les territoires ruraux connaissent depuis longtemps un regard stigmatisant. Autant pour leur faible densité que pour leur caractère rural. Ce renoncement de tendance se confirme par les dernières statistiques émanant de l'Insee. C'est pourquoi nous avons choisi de consacrer ce numéro à ce sujet.</p> <p>En effet, le rapport à la population française, depuis le début du siècle dernier, est de 10 à 12 % de moins dans les territoires ruraux.</p> <p>Cette situation, qui devient de plus en plus préoccupante, nécessite une réflexion collective. Il s'agit de faire émerger des stratégies et des politiques publiques adaptées à un retour au local. Mais nous savons également que l'évolution des territoires ruraux passe par l'ouverture à l'extérieur, à l'écotourisme et aux nouvelles pratiques sportives, en termes d'accèsabilité aux équipements, aux services publics, de leur attractivité et de leur qualité de vie.</p> <p>Malheureusement, ces deux derniers éléments sont quelque peu négligés dans les politiques publiques.</p> <p>Mal à propos de ce sujet ? Quel est le rôle des communes rurales dans ce débat ? L'intérêt de ce numéro est de faire émerger les enjeux et les solutions différentes de cette réalité.</p> <p>Il nous semble important de rappeler que, au-delà de la Commission « sport, santé et citoyenneté », créée en 2004, la loi relative à la sécurité sociale (la loi de stabilité et d'aide à la croissance) a été votée en mars 2005 et la loi de finances pour 2006 en juillet 2005. Ces deux lois ont pour objectif de faire évoluer l'ensemble du territoire et de favoriser la croissance dans tous les secteurs, mais aussi de faire évoluer la fiscalité et les réglementations dans le domaine sportif.</p> <p>Cette édition de "TERRITOIRES" a permis de dresser des actes du dialogue qu'il faut poursuivre.</p>
---	---

Etude « Sport, Ruralité, Montagne » Sept. 2013

Méthodologie
Cette étude qualitative se base notamment sur un ensemble de collectivités ayant fait partie du Mouvement Ignor et appartenant aussi à d'autres institutions. Cette synthèse résulte à partir d'un rapport détaillé, dressé préalablement au processus pour constituer des résumés et retenir en avant quelques points et perspectives d'actions mises en évidence par l'Institut. Dans l'objectif de valider le travail d'entretiens, une analyse qualitative sera effectuée par les auteurs de ces actes.

SOURCES DE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET DE MONTAGNE

- LES AIDES PUBLIQUES DE L'ÉTAT : CND5, DETR, FSU, CONTRATS DE RURALISATION

Fiche n° 1 « Sources de financement des équipements sportifs dans les territoires ruraux et de montagne » Mai 2017

FICHE N°2 : «LES SPORTS DE NATURE» AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ.

■ ÉLÉMENTS DE CADRAGE

DÉFINITION

«Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinérants qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privés des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux» - art. L.311-1 du code du sport.

CHIFFRES CLÉS

- 114 des Français ont pratiqué un sport au moins une fois par mois
- 112 millions de personnes ont pratiqué au moins un sport en 2017
- 12 millions de personnes sont inscrites à une école de sport

Ces dernières années sont marquées par un véritable engouement pour les sports de nature. La demande et les attentes en matière de « pratique libre et autonomie » ne cessent de croître. Source de bien-être, de détente et de découverte, les pratiquants de sports de nature sont estimés à 30 millions pour seulement 2,3 millions de licenciés.

ANDERSON
UNIVERSITY

Fiche n°2 « Sports de Nature » - A VENIR !

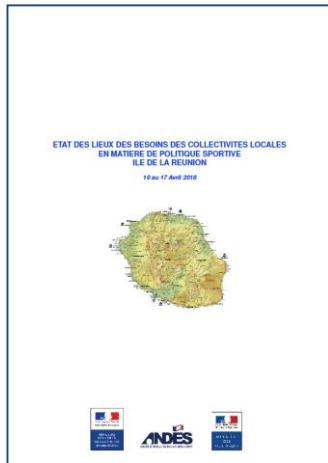
- ❖ Contribution pour la promotion des bénévoles dans les associations en milieu rural
 - ❖ Lancement d'une **mission « Sport – Tourisme »** de 8 mois à partir **d'octobre 2018** !



Retrouver toutes les productions de la commission en accès libre pour les adhérents sur le site de l'ANDES : www.andes.fr dans la rubrique « Actualités >> Sport et Territoires >> Sport et Ruralité »

■ Outre-mer (M. Marc Sanchez, Président)

- ❖ Remise du rapport « *Etat des lieux des besoins des collectivités locales en matière de politique sportive – Ile de La Réunion* » suite au déplacement de l'ANDES – **Avril-Mai 2018.**



- ❖ Projet de déplacement à Mayotte – **Décembre 2018.**
- ❖ Convention en cours avec le Ministère des Outre-mer – **Second semestre 2018.**
- ❖ Modification de la composition de la commission pour un rééquilibrage de la représentation de chaque territoire – **Second semestre 2018.**

■ INTERCOMMUNALITÉ (M. Didier Ellart, Président)

Une instance de dialogue et d'échanges sur les politiques sportives des intercommunalités au service du réseau l'ANDES

Les principaux objectifs :

- ✓ **Capitaliser** sur les expériences des intercommunalités en matière de sport
- ✓ **Produire** des travaux de fonds et diffuser au réseau

L'intervention des Intercommunalités dans le sport : repères en chiffres clés

ANDES

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

L'intercommunalité est devenue, dans quelques années, suite aux réformes territoriales successives, un acteur majeur dans le paysage institutionnel français. Ces groupements de communes exercent leurs compétences autour d'un projet de territoire, et le sport y contribue pleinement. La construction d'équipements sportifs, le sport de haut niveau, l'organisation d'événements participent à la dynamique et à l'attractivité d'un territoire. L'intercommunalité est un outil qui peut être au service de la construction d'une politique sportive adaptée à l'échelle d'un bassin de vie.

En ce sens l'ANDES mène un travail de réflexion sur le sujet. Ces actions se sont récemment vu renforcées par la mise en place d'une commission « Intercommunalité » lors du comité directeur de l'ANDES le 5 décembre 2014, en réponse aux sollicitations et aux besoins exprimés par les élus.

Bilan de l'intercommunalité en France au 1^{er} Janvier 2015

D'après les derniers chiffres de la DGCL, au 1^{er} janvier 2015 il existe environ 2 133 EPCI à fiscalité propre dont 1 160 Maires de Commune et 1 073 Communautés urbaines (CU), 226 Communautés d'Agglomération (CA), 1 884 Communautés de communes (CC) et 3 Syndicats d'agglomération Nouvelles (SAN).

La métropole de Lyon est statut particulier est complète à part.

Les intercommunalités à l'ANDES ?

L'ANDES compte dans son réseau d'adhérents 35 EPCI à fiscalité propre et 2 syndicats intercommunaux menant diverses interventions dans le champ du sport, en voici une illustration au travers quelques exemples d'actions menées par certaines intercommunalités adhérentes (non exhaustives) :

- Grenoble Alpes Métropole, Équipements sportifs structurants (piscines, patinoire, stade des Alpes, golf international, etc.) et soutien au sport à haut niveau (foot, hockey sur glace) et aux événements.
- Amiens métropole, Transfer intégral de la compétence (gestion d'équipements et actions de proximité comme le soutien aux associations et clubs).
- CA de Vesoul, Équipements sportifs (Parc Aquatique et base de voile).
- CA de Chambéry, Soutien sport de Haute-Niveau (Basket et Tennis de table) et gestion du complexe Glisséo (aquasport et patinoire).
- CA du Niortais, Sports d'eau (piscines et bases de loisirs).
- CA de St Omer, Complexe aquatique de l'agglomération, soutien aux clubs « phares », aux manifestations sportives à caractère régional ou international, à l'apprentissage du savoir nager via une politique de subventions ou de fonds de concours.
- CC du Pays de Château Gontier, Gestion du patrimoine d'équipements sportifs communautaire, dépenses d'investissement pour les équipements futurs et soutien aux associations sportives reconnues communautaires

Enquête « L'intervention des intercommunalités dans le sport » 2015/2016

volonté politique. Si certaines prises de compétence ont été opportunités, d'autres ont fait l'objet d'une réflexion plus globale de projet de territoire.

Au-delà, les EPCI sont libres d'exercer des compétences elles facultatives dans le domaine de l'animation.

Le cadre juridique de la compétence sport

ANDES

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

Les différentes lois de réforme territoriale et de clarification des compétences des collectivités ont conféré aux EPCI des attributions concernant le portage et la mise en œuvre de projets sportifs.

Leur intervention dans le sport repose sur un cadre légalisé qui distingue deux catégories d'obligations, obligatoire et facultative.

Le cadre juridique de la compétence sport est établi par la loi MAPTAM. La compétence intercommunale à fiscalité propre (EPCI). Le législateur impose des obligations en matière d'équipements sportifs (CU). Pour les Communautés d'agglomération (CA) et les communes peuvent transférer des compétences dites « facultatives ».

Répartition des compétences par nature juridique d'EPCI

Type d'EPCI	Compétence statut juridique	Facultative
Métropole	Obligatoire	Animation : activités extra-scolaires, participation à l'enseignement de l'EPS (école primaire)
Disposition spécifique pour les métropoles	Les équipements sportifs peuvent être délégués du département vers la métropole ou la communauté d'agglomération (prévoir introduire avec la loi MAPTAM) Article L. 217-7, alinéa 2 du CGCT	Organisation de manifestations, et accès aux équipements communautaires
CU	Développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire ; dont les équipements sportifs d'intérêt communautaire (Article L. 5214-6 et R. 5214-7)	Soutien au sport de haut-niveau (attribution de subventions), soutien à l'organisation d'événements
CA	Facultative	Mise à disposition d'équipements sportifs pour les associations et clubs sportifs
CC	Équipements sportifs d'intérêt communautaire. (Article 5214-6 et C. 5214-7)	Équipements sportifs d'intérêt communautaire. (Article 5214-6 et C. 5214-7)

A savoir : Les EPCI peuvent financer la réalisation d'équipements sportifs par leur fonds de concours versé à une ou plusieurs communes membres.

L'intérêt communautaire

Enquête « Les compétences sportives au sein des Métropoles » 2016

IUC est défini par le conseil communautaire à la majorité qualifiée des deux tiers et est propre à chaque communauté. Cependant, pour les CC la définition des compétences est soumise à la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté (article L. 5214-18 du CGCT, alinéa III et IV).

Il doit résulter d'une concertation et d'un travail commun entre les membres du conseil afin de parvenir au partage des actions prioritaires et stratégiques pour la communauté. Est la définition du territoire, de l'histoire, de la culture et de l'environnement local et régional qui servira de référence pour la détermination de critères objectifs de nature géographique (ex: localisation), financière ou qualitative (ex: fréquentation d'un équipement).

Voici quelques exemples de critères avancés pour définir l'IUC dans le cadre des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives pour les compétences facultatives, il n'y a pas d'obligation.

• Équipement sportif : le rayonnement, la fréquentation, l'usage, la spécificité

RECUEIL D'EXPÉRIENCES

ANDES

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

Sport & unalités

« Recueil d'expériences sur les politiques sportives intercommunales » 2017

Int

■ INTERCOMMUNALITÉ (M. Didier Ellart, Président)

1 Fiche par mois diffusée de janvier 2018 à janvier 2019 !!!!

Exemples de fiches diffusées depuis le mois de janvier 2018 aux adhérents

Recueil d'expériences : Sport & Intercommunalité

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (59)
Le sport comme outil de rayonnement métropolitain



FICHE D'IDENTITE

- Spécificités : 2^{ème} plus grande intercommunalité par sa population et 4^{ème} par la taille du territoire – Frontalière
- Nombre de communes : 90
- Nombre d'habitants : 1 145 501
- Budget : Budget de l'intercommunalité 1,64 milliard d'euros dont 1% pour le sport
- EPCI type : Métropole
- Compétences facultatives : Promotion de grands événements, soutien des clubs de haut niveau, création et soutien des équipements sportifs du territoire
- Compétences obligatoires : Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- Coordonnées : 1 rue du Ballon CS 50749 59034 LILLE CEDEX



■ CONTEXTE

De par sa situation géographique, la Métropole Européenne de Lille (MEL) se veut ouverte et ambitieuse au cœur de l'Europe. À ce titre, elle souhaite être identifiée comme potentielle base arrière pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

En réunissant dès 1964 Lille, Roubaix et Tourcoing sur suggestion de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), la collaboration entre les villes du territoire est riche en expériences et en histoire et cela se traduit aujourd'hui par des décisions souvent unanimes car « chacun a compris au sein de l'intercommunalité que la Métropole a pour but d'agir dans l'intérêt communautaire et de faciliter l'accès au sport pour tous. »

■ PRISE DE LA COMPETENCE SPORT ET DEFINITION DE L'INTERET METROPOLITAIN

La MEL a pris une délibération cadre en 2015 (suite à son passage au statut de Métropole) afin d'exercer une compétence obligatoire sur les équipements sportifs d'intérêt métropolitain, mais aussi des compétences facultatives en matière de soutien aux événements et aux clubs sportifs de haut-niveau. En effet « les Métropoles ont compris que le sport était un vecteur économique majeur et que le transfert de compétence pouvait être un accélérateur ». Un cadre précis en amont de ces transferts a été fixé afin de délimiter les interventions de la métropole.



Retrouver toutes les productions de la commission en accès libre sur le site www.andes.fr dans la rubrique « Actualités >> Sport et Territoires >> Intercommunalités »

Recueil d'expériences : Sport & Intercommunalité

EPT EST ENSEMBLE (93) :

Un territoire du grand Paris qui défend une politique sportive au service de la réduction des inégalités



FICHE D'IDENTITE

- Spécificités : Territoire urbain de la métropole du Grand Paris ; Forte densité de population ; 26 QPV ; Base d'entraînement en amont des JO.
- Nombre de communes : 9
- Nombre d'habitants : 408 000 habitants soit 10 597 hab/km²
- Budget : En 2017 c'est 3% du budget de l'intercommunalité, soit près de 4,6 M d'euro pour les travaux des différentes piscines et 14 M d'euro en fonctionnement.
- EPCI type : Etablissement Public Territorial
- Compétences obligatoires : Construction, gestion, entretien d'équipements sportifs d'intérêt territorial.
- Compétences supplémentaires : soutien aux appels à projet en direction des publics éloignés de la pratique de la natation
- Coordonnées : 100 Avenue Gaston Roussel, 93232 ROMAINVILLE



■ CONTEXTE

Établissement public territorial au cœur de la Métropole du Grand Paris, ce territoire se singularise par un nombre d'équipements sportifs importants avec près de 250 établissements sportifs. Deuxième plus grand EPT d'Ile de France, c'est aussi l'un des territoires les mieux dotés du département de la Seine-Saint-Denis. Cependant, au vu de la pression démographique, l'EPT est tout de même marqué par une quantité insuffisante d'équipements sportifs. De plus, les installations déjà existantes sont nombreuses à faire partie du plan de réhabilitation programmé jusqu'en 2025.

Proche de l'Institut National du Sport et de l'Expertise de la Performance (INSEP), lieu central de l'entraînement des Équipes de France de différentes disciplines, de nombreux athlètes résident s'entraînent sur le territoire.

Au-delà, la Seine Saint-Denis sera au centre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en accueillant notamment les cérémonies d'ouverture, le village olympique, celui des médias ainsi que plusieurs épreuves sportives : athlétisme, épreuves de natation course, natation artistique, water-polo, badminton, tennis-fauteuil, épreuve de tir, Boccia, volley-ball...

Mots clés

Etablissements Publics Territoriaux (EPT) : forme d'intercommunalité (spécifique au Grand Paris) introduit par la Loi NOTRe-2015 et soumis aux dispositions générales applicables aux syndicats de communes.

Quarters Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) : territoires d'intervention du Ministère de la politique de la ville dont le périmètre est défini sur la base du revenu par habitants. (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014).

Recueil d'expériences : Sport & Intercommunalité

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLE DE CHAMONIX MONT-BLANC (74)
Un transfert quasi-intégral de la compétence « sport »

FICHE D'IDENTITE

- Spécificités : Territoires de haute – montagne – Forte zone touristique – Berceau des JO d'hiver
- Nombre de communes : 4
- Nombre d'habitants : 13754 habitants soit 39 hab/km²
- Budget 2016 (Communauté de Communes et communes) : 10% en fonctionnement et 5% en investissement
- EPCI type : Communauté de communes
- Compétences : Promotion de la pratique ; subventions aux associations ; gestion et construction d'installations sportives indoor/outdoor ; rayonnement Team athlètes ; accompagnement des manifestations sportives
- Coordonnées : 101 Place du Triangle de l'Amitié 74400 Chamonix - 04 50 54 39 76



■ UN TERRITOIRE DE MONTAGNE : ENTRE TOURISME SPORTIF ET BESOIN DES HABITANTS

Située en haute montagne, la Communauté de Communes est un espace classé en « zone touristique ». La population croît considérablement durant certaines périodes de l'année, pouvant aller de 14 000 à 100 000 habitants.

Les activités touristiques, dont le tourisme sportif, représentent un enjeu majeur constituant une source de revenus non-négligeable pour la vallée. Il faut cependant veiller à rester maître de cette variation de flux et considérer la vie du quotidien des habitants dans ce même temps. Il est également nécessaire que les installations sportives soient dimensionnées pour accueillir tous ces publics.

L'intercommunalité est marquée par l'attrait de la haute montagne, notamment du massif du Mont-Blanc, ainsi qu'historiquement par l'accueil des 1^{ers} Jeux Olympiques d'hiver en 1924. C'est un attrait qui retrouve un essor particulier auprès de la population étrangère.

La population de la vallée de Chamonix est naturellement sportive et cela se confirme avec les 5 500 licenciés dans les associations sportives (1/3 de la population) sans compter les sportifs de pratiques libres, ainsi que tous ceux qui s'investissent bénévolement dans l'organisation du sport en général, et notamment des manifestations sportives.

■ Sport au Féminin (Mme Nathalie Bonnefoy & M. Pierre-Jérôme Collard, Co-Présidents)

Informier et sensibiliser les collectivités locales sur les **enjeux et difficultés** liés au développement des activités physiques et sportives **pratiquées par les femmes**.



Etude parue en avril 2018, réalisée en collaboration avec le Pôle Ressources National « Sport, Education, Mixités, Citoyenneté »



Participation à la Conférence Permanente du Sport Féminin :

- Mme Roselyne Bienvenu (Angers – 49) : pilote du groupe n°1 « *le développement des activités physiques pour les femmes* »
- Mme Anne-Marie Heugas (Montreuil – 93) : membre du groupe n°3 « *l'accès des femmes aux responsabilités dans les organisations sportives* »



Projet de **recueil d'expériences** composé de fiches-action permettant de se les approprier et de les reproduire dans sa collectivité



Promotion de l'opération « AU NOM DES SPORTIVES » réalisée par le collectif Egal Sport.



**Mme Nicole ABAR,
Co-fondatrice du collectif Egal Sport**

<http://www.egalsport.com>
contact@egalsport.com

AU NOM DES SPORTIVES

Cartographie par région

% des installations avec nom féminin parmi les équipements genrés



11,11%

Selon le RES*, étude de **321 423 structures**

91,36%

de structures (installations + équipements) sans nom genre (sans nom ou nom neutre)

18,30%

d'installations (19 094) avec nom genre

8,80%

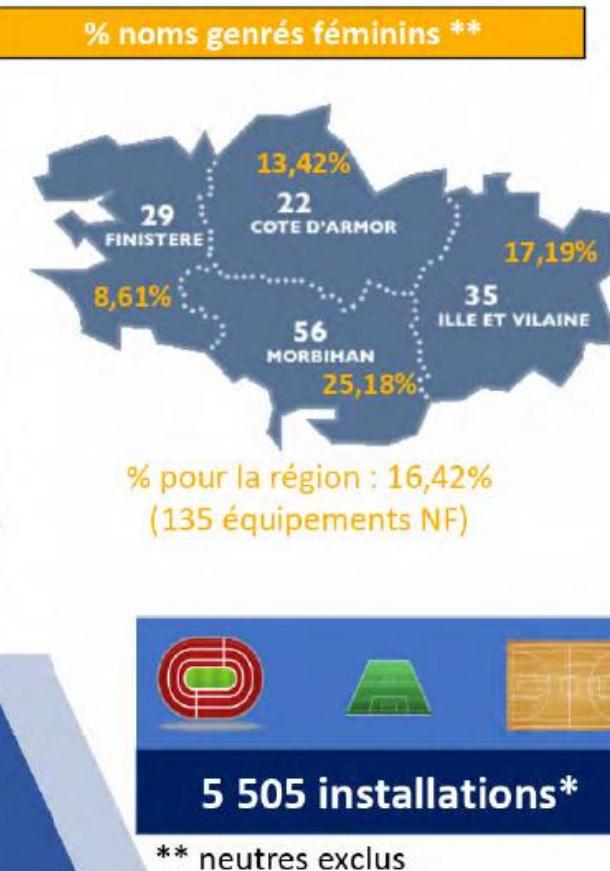
d'installations, parmi les noms genrés, avec un nom féminin (1 681 dont 578 personnages religieux)

0,95%

d'installations (181) au nom d'une sportive, parmi les noms genrés (Colette Besson)

AU NOM DES SPORTIVES

Région Bretagne



4 683 installations non genrées (85,07%)

16,42% Féminins 82,36% Masculins 1,22% Mixtes

Répartition par genre
Sur les 822 noms genrés

Propriétaires	Nb équip	%
Association(s)	154	2,80%
Commune	4 530	82,29%
Département	64	1,16%
EPCI	175	3,18%
Etablissement d'enseignement privé	157	2,85%
Etablissement privé commercial	224	4,07%
Etablissement Public	50	0,91%
Etat	31	0,56%
Multi-propriétaire	0	0
Privé non commercial	68	1,24%
Région	48	0,87%
(vide)	4	0,07%

Les personnages féminins religieux occupent une place prépondérante parmi les installations ayant un nom féminin

Point d'étape sur la Gouvernance du Sport

■ Pourquoi une nouvelle gouvernance du sport ?

La commande initiale : répondre aux 2 grands enjeux que sont

- Gagner 80 médailles
- Augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants

Une nouvelle gouvernance au service d'une nouvelle vision du sport au-delà de 2024

■ 6 séminaires thématiques

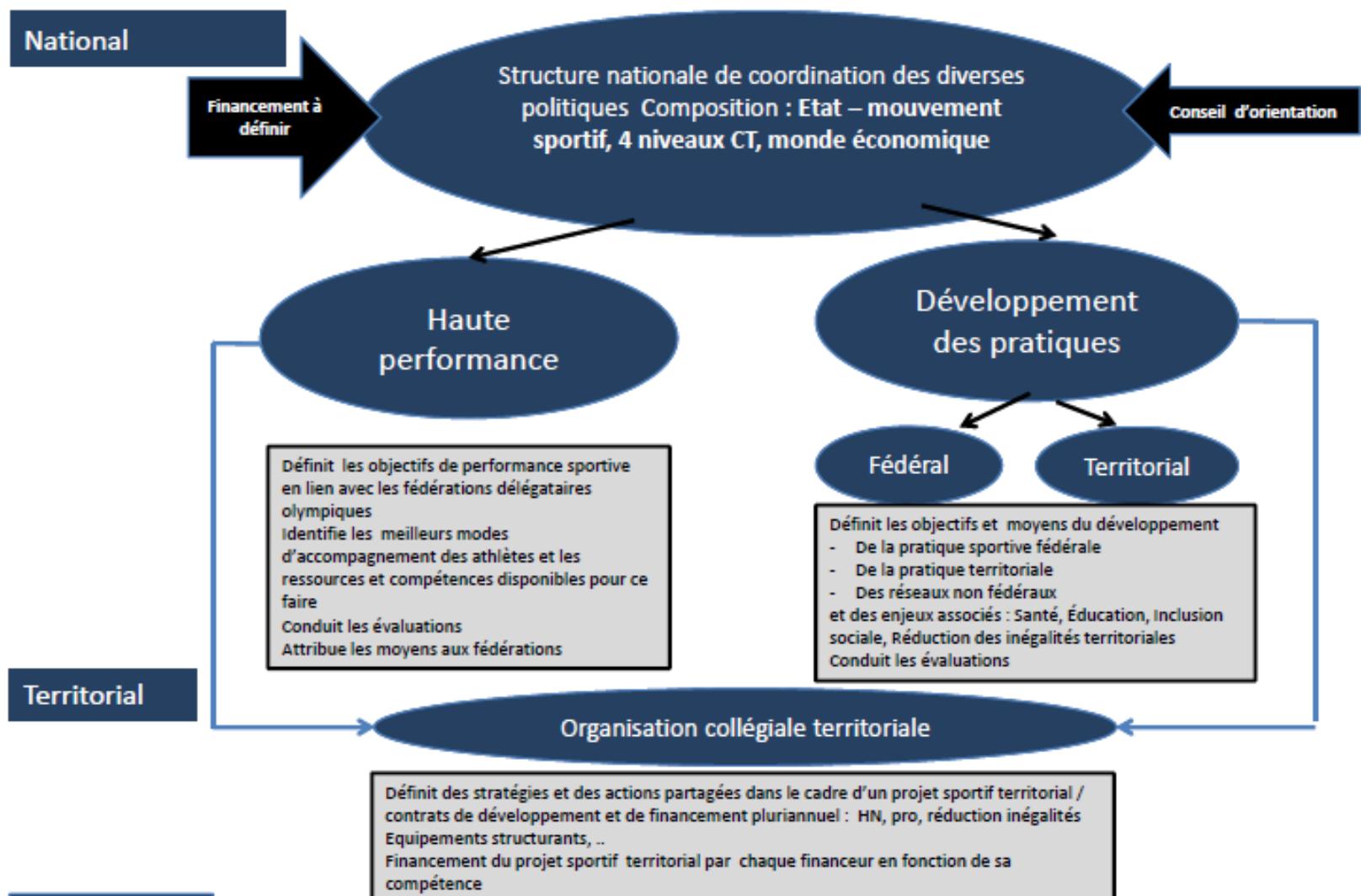
- Présence ANDES à tous les séminaires : M. SANCHEZ (Lavelanet - 09) , M. TISON (Cherbourg - 50), M. KROEMER (Luxeuil-les-Bains -), M. APPERE (Brest - 29), M. GREGOIRE (Ezanville - 95), M. AUTRUSSEAU (Bouaye – 44)

■ Un scénario retenu parmi les 4 proposés

- La gouvernance partagée à responsabilités réparties. Une co-construction sur les compétences partagées.

Point d'étape sur la Gouvernance du Sport

Une gouvernance collégiale à responsabilités réparties



Point d'étape sur la Gouvernance du Sport

■ Le rôle de L'Etat

Une administration de l'Etat transformée

Un Etat garant de l'équité recentré sur le contrôle, la régulation, la réglementation dont celle des formations,

Egalement la promotion des pratiques : labellisation, etc...

Un ministère qui assure l'interministérialité, et garantit la collégialité

Un gouvernement mieux organisé pour assurer la représentation de la France au niveau international

Des CREPS au cœur de l'éco-système régional du sport

- Le positionnement comme tête de réseau du HN dans les territoires
- Affirmation du CREPS comme un des acteurs du projet sportif territorial

Suppression du CNDS

Suppression du Conseil national du sport

Evolution du positionnement de la direction des sports

Evolution des services déconcentrés

Elargir progressivement la gouvernance des CREPS

Point d'étape sur la Gouvernance du Sport

■ Le rôle des Collectivités territoriales

Des collectivités mieux coordonnées se dotant de spécialisations progressives

- Le maintien d'une compétence partagée avec une spécialisation progressive dans le cadre d'une conférence des financeurs
- La nécessaire mise en cohérence autour d'un projet sportif territorial et a minima autour de 4 sujets : sport de haut niveau, sport pro, équipements structurants, réduction des inégalités.
- Une gouvernance spécifique pour les normes avec un renforcement du rôle de la CERFRES (Contrôler les règles, audit des fédérations, avis conditionnels,...)
- Une relation revisitée entre les collectivités et les clubs professionnels

Mise en place conférence du sport et conférence des financeurs

Mise en cohérence autour d'un projet sportif territorial

Renforcement du rôle de la CERFRES

Suppression des subventions aux clubs exposés médiatiquement

Négociation avec la CE sur le subventionnement en investissement des enceintes sportives

Point d'étape sur la Gouvernance du Sport

■ Le rôle du Mouvement sportif

Relation avec l'Etat

- Bien définir le niveau d'exigence de l'Etat et son évaluation en matière de Délégation
- Mettre en place un mode de contractualisation plus explicite pour toutes les fédérations (contrat de délégation ?)
- Revoir le type de contrôle de la délégation en substitution de la tutelle

Gouvernance interne

- Nécessité d'un cadre facilitateur pour mettre en œuvre les principes en matière d'éthique
- Réflexion sur la capacité du CNOSF à assister certaines fédérations en matière d'éthique

Régulation externe

- Vers une agence de notation (d'évaluation ?) sur la base de critères co-construits avec le mouvement sportif ?

Abandon de la tutelle de l'Etat, remplacée par un contrôle des conditions structurelles de la délégation

Elargissement de la mission du CNOSF au contrôle de la mise en place des chartes et comité d'éthique et déontologie des fédérations

L'élection des président(e)s de fédérations par les clubs

Limitation du nombre de renouvellements

Harmonisation des règles relatives à l'honorabilité des dirigeants

Point d'étape sur la Gouvernance du Sport

■ Les grandes tendances

Annonce du Premier ministre

- Budget du Ministère des sports 2019 à -6,2%
- Annonce des 1 600 suppressions ou réaffectations d'emplois
- Diminution des services DDCSPP et DRJSCS

Lettre de cadrage du Premier ministre

- Allègement du périmètre de l'Etat compte-tenu de l'intervention des Collectivités territoriales, en matière sportive:
 - « *L'Etat doit rester compétent sur la haute performance et assurer la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès à la pratique sportive, Son action au niveau déconcentré en faveur du « sport pour tous » est aujourd'hui largement résiduelle par rapport à celle des collectivités territoriales. Elle sera resserrée sur les territoires carencés*

Point d'étape sur la Gouvernance du Sport

■ Point d'étape sur l'actualité

Action de l'ANDES

- Communiqué de presse : rappel du rôle des élus locaux en charge des sports auprès des associations
- Entretien avec D. MASSEGLIA
- Entretien avec le Conseiller Sport du Premier ministre
- Stratégie et actions à décider lors du CA du 20/09/18

Les impacts sur les Collectivités territoriales

- Nouvelles charges de fonctionnement
- Absence de conseils techniques et juridiques des services de l'Etat
- Diminution du soutien aux projets des associations

Actualités

- Les terrains synthétiques
- Le Fond de Développement à la Vie Associative (FDVA)
- Relations Education Nationale – Délégué aux JOP 2024 : les référents départementaux seront associés/invités à chaque déplacement dans les territoires
- Questions diverses

Pause Déjeuner

Reprise 14h

Partie 2 :

Mobilisation des territoires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

M. Thierry Rey

Conseiller Spécial en charge de la mobilisation des territoires

Paris 2024

Mme Sarah Balluet

Rapporteur du groupe de travail Paris 2024

ANDES

Paris 2024

REUNION NATIONALE DES REFERENTS - ANDES
LYON

- 19
- 09
- 18



L'ÉVÉNEMENT EN CHIFFRES



Le plus grand événement au monde

Jeux Olympiques



- ✓ 206 nations
- ✓ 28 sports
- ✓ 10 500 athlètes

Jeux Paralympiques



- ✓ 175 nations
- ✓ 22 sports
- ✓ 4 350 athlètes

L'ÉVÉNEMENT EN CHIFFRES



13-16 September 2017

PARIS 2024



PARIS

LAMCTORE







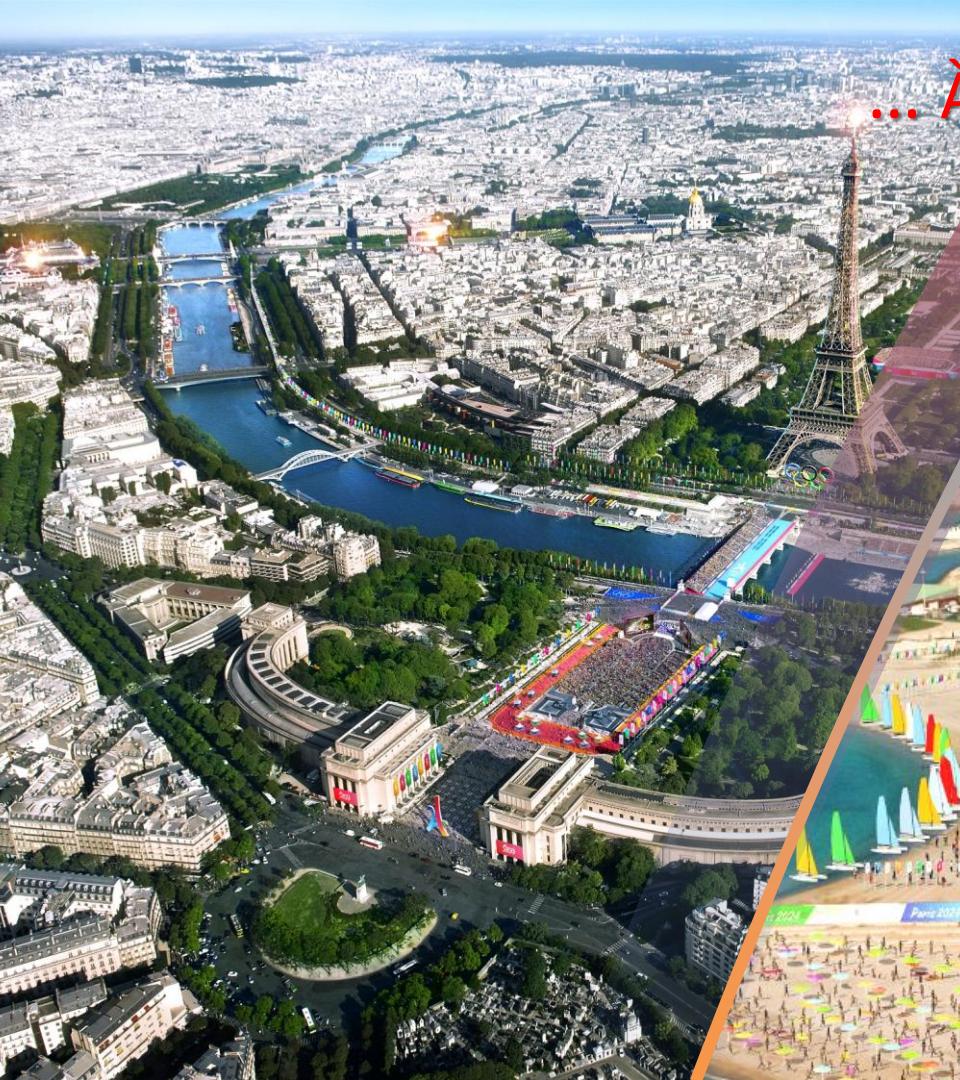
UN HÉRITAGE QUI COMMENCE MAINTENANT



DES JEUX QUI SORVENT DES STADES ...



Une célébration unique et exceptionnelle



... À PARIS ET PARTOUT EN FRANCE



**INCLUSION
MIXITÉ
UN HÉRITAGE POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES PRIORITÉS 2018 : 5 CHANTIERS



- **L'organisation**
Constituer une équipe performante

- **La vision**
Définir le sens

- **La revue de projet**
Finaliser le projet technique

- **Partenariat**
Sécuriser le financement

- **Impact et Héritage**
Définir la stratégie et co-construire

IMPACT - HÉRITAGE

L'ENGAGEMENT DANS LES TERRITOIRES EN 3 PHASES

Figures imposées

1. Labélisation des Centres de préparation
2. Tests Events
3. Relais de la flamme
4. Programme des Volontaires
5. Epreuves en région (football, voile)
6. Fans Zones

Figures libres

1. Journée Olympique 23 Juin
2. Semaine Olympique et Paralympique – Janvier
3. Les J-X Paris 2024
4. Autres évènements liés à l'héritage et à l'engagement

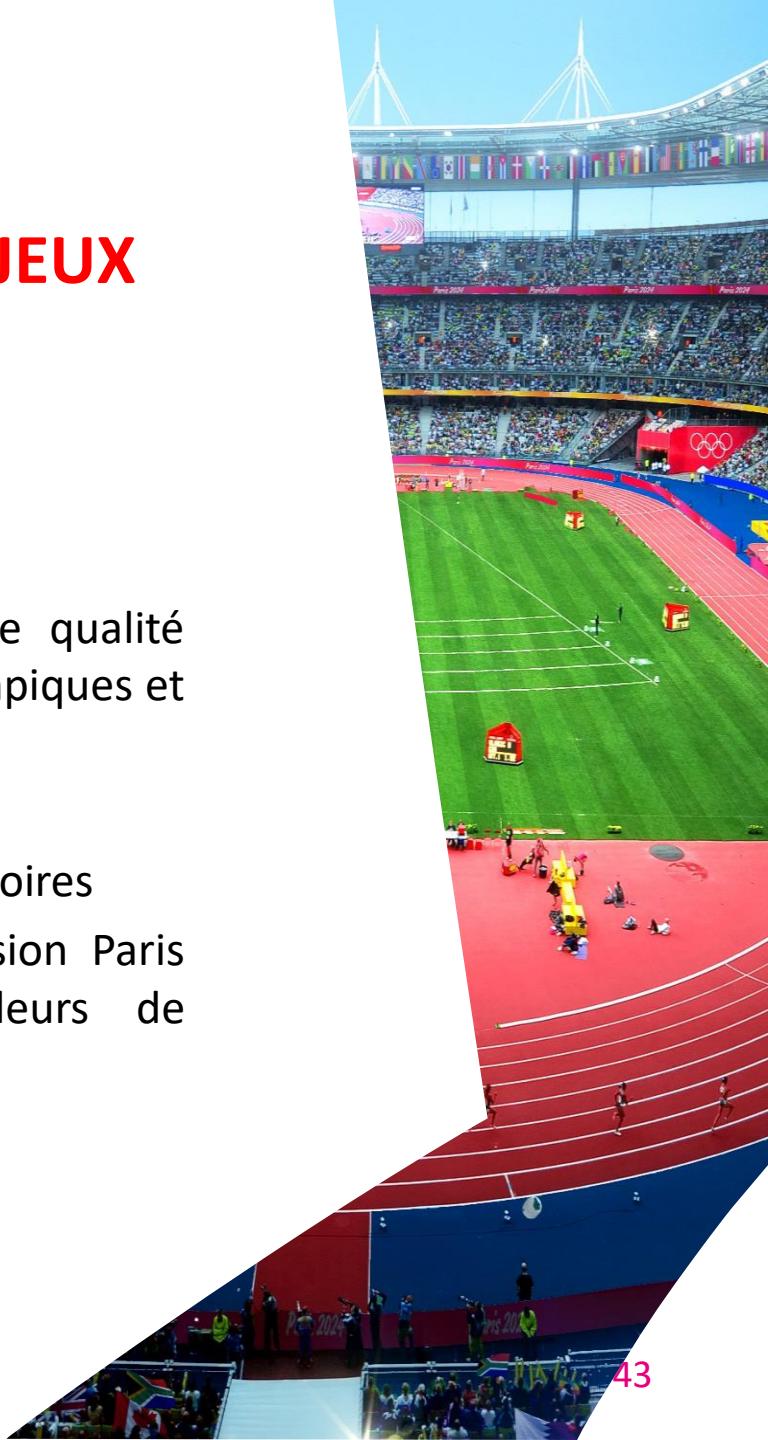
Propres évènements sur les territoires

1. Evènements sportifs locaux
2. Actions locales de promotion du sport et de l'olympisme
3. Projets associatifs en lien avec les Jeux, le Sport et la Jeunesse

Colorer les événements existants via des outils fournis par Paris 2024

LES CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX DE PARIS 2024

- LES ENJEUX
- Répondre à une exigence du CIO :
- - Lister les sites susceptibles d'offrir une haute qualité d'accueil pour l'entraînement des délégations olympiques et paralympiques.
- Une plus-value Paris 2024 :
 - Activation et valorisation de l'engagement des territoires
 - Activation d'un processus s'inscrivant dans la Vision Paris 2024 pour promouvoir et partager les valeurs de l'Olympisme



LES CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX DE PARIS 2024

- **LES ENJEUX**

Elaboration
du cahier
des charges

Lancement de
la plateforme
d'appel à
candidatures

Période
d'appel à
candidatures
(4 mois)

Analyse et
sélection

Constitution et
publication du
catalogue

Juin 2018



Nov. 2018



Mars 2019



Août 2019



Juillet 2020

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER ? ECRIVEZ à
engagez-vous@paris2024.org

MERCI !





PARIS 2024



PARIS 2024
PARALYMPIC GAMES



Mobilisation des territoires – ANDES

- Mme Sarah Balluet, Rapporteur du Groupe de Travail Paris 2024 de l'ANDES

■ Le GT P2024 ANDES

Objectifs



Rdv avec J. Castex,
Délégué Interministériel
JOP Paris 2024

- Faire la liaison entre Paris 2024 et les élus locaux dans les territoires
- Contribuer à la mobilisation générale des territoires
- Travailler sur la question de l'héritage post-JOP 2024

Moyens

- Rencontres avec différents acteurs concernés
- Sondage/Questionnaire auprès du réseau ANDES co-construit avec Paris 2024

<https://paris2024.typeform.com/to/GM2Ybl>



Rdv avec T. Terret
Délégué Ministériel (EN)
JOP Paris 2024

DES QUESTIONS ?

DES REMARQUES ?

DES PREOCCUPATIONS ?

**Merci pour votre attention et
votre engagement envers
l'ANDES**

Visite du Centre Nautique Tony Bertrand
(10min par le tram T1 – arrêt Saint-André)

■ Contact

05 34 43 05 18

contact@andes.fr

Association Nationale des Elus en charge du Sport
Les espaces entreprises Balma – BAT 35
18 avenue Charles de Gaulle
31130 BALMA

@ReseauANDES

www.andes.fr